

PERTES DE RECETTES

Définition et exemples pratiques

Définition

Recettes budgétisées qui n'ont pas pu être réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2020, en raison de la pandémie COVID-19. En font partie également les possibles dommages futurs (jusqu'au 31 décembre 2020). De tels dommages doivent être déclarés dans les remarques en tant que «dommage futur attendu». Par ailleurs, tous les dommages, indépendamment du fait qu'ils aient déjà été subis ou seront probablement subis, doivent figurer au budget en tant que recettes.

Exemples pratiques

- L'organisation a dû annuler un ou plusieurs **événements** (p. ex. compétition, championnat, fête gymnique, coupe, soirée gymnique, assemblée générale, fête d'été, excursion, soirée de jeux de cartes, match au loto, rencontre des membres honoraires, journée des sponsors, etc.). Lorsqu'il existe des comptes annuels séparés (années précédentes) et un budget (2020) pour de tels événements, les recettes peuvent être regroupées. Par ailleurs, les documents mentionnés doivent être téléchargés dans la ligne y relative.
Les possibles pertes de recettes en rapport avec un événement sont les recettes de la cantine et du bar, les entrées, les frais de participants, les finances d'inscription, les cartes de fête, les recettes du catering, les recettes de sponsors, les recettes publicitaires, les versements de donateurs, etc.
- Des **contributions de sponsors** promis n'ont pas été versées suite à la faillite de l'entreprise ou faute de solvabilité. Une autre raison possible est qu'une entreprise n'a pas obtenu une présence de médias qui lui avait été promise. De ce fait, le sponsor ne veut pas payer sa contribution. Le motif «il n'était pas possible de trouver des sponsors supplémentaires» ne peut malheureusement pas être accepté.
- L'organisation avait l'intention d'offrir un **cours** qui n'a pas pu avoir lieu en raison de la pandémie COVID-19. Il est possible de faire valoir les frais de cours budgétisés sous le titre de pertes de recettes.
- L'organisation n'a pas pu louer son **infrastructure** à des tiers (p. ex. salle de gymnastique). Les recettes budgétisées n'ont pas pu être réalisées.

Ces exemples pratiques sont saisis comme suit dans le formulaire de demande en ligne:

Beschreibung	Praxisbeispiele und Zusatz-Infos	Betrag CHF	Bemerkung	Anzahl / Upload Belege
MINDEREINNAHMEN	Ja			
Absage Kantonale Meisterschaften Vereinsturnen		27'000.00	Budgetierte Einnahmen (Erfahrungszahlen der vergangenen Jahre. Details in Beilage	1
evtl. Absage "Turnerchränzli" im Nov '20		24'000.00	Noch zu erw. Schaden Nov '20 / Erfahrungszahlen der vergangenen Jahre. Details in	1
Sponsoringeinnahmen		3'500.00	Sponsor XY hat Konkurs angemeldet und kann die Rechnung nicht begleichen	1
Kurseinnahmen		800.00	Unser Kurs "Trampolin für Erwachsene" wurde abgesagt. Deshalb keine Kursgelder	
Einnahmen Infrastruktur		3'300.00	Vermietung Turnhalle an TV Musterverein (10 Tagesmieten à 330.-) sind ausgefallen	1
Total Mindereinnahmen CHF		-58'600.00		

Pour toutes pertes de recettes d'un montant supérieur à CHF 2'000.- une pièce justificative doit impérativement être téléchargée (p. ex. comptes de pertes et profits des années précédentes, budget 2020, facture, etc.).